

Le 3 mai 1856, décret d'utilité publique ; le 31 octobre, ouverture de l'enquête ; le 6 décembre suivant, jugement d'expropriation ; le 14 janvier 1857, publication des offres. Les démolitions commencèrent à la saint Jean de 1857.

*
* *

La compagnie expropria neuf maisons, qui avaient ensemble une surface de 1 722 mètres. Comme pour la rue de la Bourse, elle revendit les terrains à bâtir. Ces maisons s'étendaient de l'ancienne rue Basse-Grenette au quai Saint-Antoine.

La surface cédée à la voie publique absorba beaucoup plus de la moitié des maisons expropriées. Cette surface ne fut pas moindre de 967 mètres 50^d. La rue Grenette seule en absorba 952 mètres 80^d, et les rues secondaires seulement 14 mètres 70^d.

Il resta disponible 754 mètres 50^d, sur lesquels cinq maisons furent rebâties, la plupart par des propriétaires. Ce sont celles qui portent les numéros 1, 3, 5, 2 et 4 sur la rue actuelle.

Comme il a été dit, la percée de la rue Grenette a été faite à forfait au prix de 800 000 francs, d'où il résulte que les 952 mètres 80^d compris dans la percée reviennent par mètre à 839 francs 60 c.

Les 14 mètres 70^d livrés pour l'élargissement des rues latérales, ont été payés par la ville, conformément au traité du 4 mars 1855, à raison de 500 francs l'un, ce qui a produit une somme de 7 347 francs 60 c.

*
* *

L'ouverture du prolongement de la rue Grenette a donné lieu en outre à la reconstruction de deux maisons par voie d'alignement. Pour l'une d'elles, la maison Rivoire, rue Centrale, le propriétaire céda à la voie publique 12 mètres 29^d qui furent payés le même prix qu'à la société, savoir 500 francs, ce qui produisit pour la ville une dépense de 6 146 francs 70 c. Pour l'autre, quai Saint-Antoine, et qui appartient à notre célèbre érudit, M. Morel de Voleine, il y eut 9 mètres carrés pris sur la voie publique, que